

DEPARTMENT: Group Regulation
DATE DE PUBLICATION: 3 novembre 2023
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 6 novembre 2023 et 27 novembre 2023

Document type

EURONEXT NOTICE 1-01

Document subject

ENTREE EN VIGUEUR DES REGLES D'EURONEXT

INTRODUCTION

1. Les Règles d'Euronext modifiées entreront en vigueur à la date de migration de la compensation du "cash", soit à partir du 6 novembre 2023 en ce qui concerne les plates-formes de négociation gérées par Euronext Bruxelles et à partir du 27 novembre 2023 en ce qui concerne les plates-formes de négociation gérées par Euronext Amsterdam, Euronext Dublin, Euronext Lisbonne et Euronext Paris.
2. La présente instruction remplace l'instruction 1-01 telle que modifiée et publiée le 23 mars 2023.

DETAILS

3. Euronext publie les modifications aux Règles d'Euronext induites par la migration de la compensation "cash". En conséquence de ladite migration, Euronext Clearing deviendra la chambre de compensation (« CCP ») par défaut des plates-formes de négociation de titres financiers, respectivement le lundi 6 novembre 2023 en ce qui concerne Euronext Bruxelles et le lundi 27 novembre 2023 en ce qui concerne Euronext Amsterdam, Euronext Dublin, Euronext Lisbonne et Euronext Paris.
4. L'article 2501 a été modifié pour désigner Euronext Clearing comme la CCP par défaut pour les opérateurs de marché d'Euronext mentionnés ci-dessus pour leurs plates-formes de négociation de titres financiers (étant rappelé que les modalités particulières de compensation d'Oslo Børs demeurent inchangées). Corollairement, il est précisé qu'une convention de compensation avec un adhérent compensateur d'Euronext Clearing est requise en toutes circonstances, indépendamment des intentions possibles des participants de marché de désigner une autre CCP comme préférée, le cas échéant.
5. Le concept de "courtier non exécutant" a été ajouté dans la section de définitions ainsi qu'aux articles 2102/2 and 2502/3. Cette catégorie recouvre les sociétés qui n'ont pas besoin d'une convention de compensation car leur seule activité consiste à saisir des transactions pré-appariées hors carnet d'ordres central pour le compte de membres négociateurs existants.

CONTACT

Pour toute question relative à la présente instruction, se rapprocher de regulation@euronext.com